

Réseau
PCRmed

PCR Cabinet dentaire

Convention syndicat des chirurgiens dentistes du Gard



Votre contact PCRmed :

Benoît Canioni
309, avenue du Maréchal Juin
30290 Laudun
Gsm : 06 22 99 74 60
Tél : 09 66 83 91 45
BenoitCanioni@pccrmed.fr

PCR Cabinet dentaire Convention

La présente convention a été spécialement négociée pour ses adhérents par le syndicat des chirurgiens dentistes du Gard.

La convention PCR Cabinet dentaire c'est l'assurance d'une mise en place rapide et personnalisée des obligations réglementaires indispensables à l'exploitation des installations radiologiques de votre établissement.

Le diagnostic

Votre PCR établit un point zéro de votre organisation radioprotection.

- Analyse de votre structure documentaire.
- Analyse de vos rapports de contrôle technique radioprotection.
- Analyse de votre suivi du personnel.

Votre PCR établit un rapport listant toutes les éventuelles "non-conformités".

Vous propose des axes d'amélioration.

Vous accompagnez dans vos choix pour la mise en conformité de votre cabinet.

La mise en œuvre

Votre PCR prend en charge l'organisation radioprotection de votre cabinet.

- Etude de poste.
- Classement, délimitation et balisage des zones de travail.
- Classement du personnel et mise en place du suivi.
- Mise en place des actions de formation.
- Renseignement et rédaction des différents formulaires et pièces administratives (*Abonnement dosimétrie, inscription système SISERI, inscription inventaire national des sources de rayonnement ionisant, formulaire de déclaration ASN, etc.*).

Une fois ces actions menées votre PCR constituera votre dossier de déclaration de vos équipements auprès de l'ASN.

L'accompagnement

Votre PCR assure le suivi radioprotection de votre cabinet.

- Suivi dosimétrique des intervenants.
- Suivi des mesures de dosimétrie ambiante.
- Suivi et rappel des échéances (aptitudes médicales, contrôles techniques radioprotection de vos installations).

Votre PCR constitue et alimente en permanence le dossier radioprotection de votre cabinet indispensable pour appréhender sereinement une visite d'inspection de l'ASN.

Sur notre page "Tarification" nous vous proposons le tarif de base et des options.
Nos options couvrent des points incontournables pour la mise en conformité réglementaire de votre cabinet et pour la constitution de votre dossier d'autorisation ASN.
Vous pouvez choisir d'effectuer vous-même ces démarches, de les faire effectuer ou de les confier à votre PCR.
Dans ce dernier cas, veuillez renseigner les champs options du formulaire d'offre commerciale.
N'hésitez pas joindre votre correspondant PCRmed pour tout renseignement complémentaire.

Les options, pourquoi?

Calcul de protection sur plan:

Le calcul de protection permet de valider une installation qui n'est pas conforme à la méthode dite "simplifiée" (plombage des parois du local conformément aux normes d'installations NF C15-163 et C15-163/A1).

Le calcul de protection ou méthode dite "analytique" permet de valider une installation non conforme aux normes d'installation en prenant en compte l'épaisseur et le pouvoir d'atténuation des différentes parois du local.

Réalisation du plan d'installation (Conforme aux prescriptions ASN*):

Le plan de l'installation est à joindre au formulaire de déclaration ASN, il est aussi indispensable pour effectuer les calculs d'atténuation.

Dans l'absolu l'installateur doit pouvoir vous le procurer mais dans la pratique il est assez dur à obtenir.

Votre PCR peut réaliser ce plan selon les prescriptions de l'ASN, elle le fera ensuite tamponner et signer par votre installateur conformément à la réglementation.

Recueil documentaire:

Le formulaire de déclaration auprès de l'ASN doit être accompagné pour chaque générateur d'une fiche d'identification d'un générateur radiologique datant de moins d'un an. Ce certificat identifie le générateur par ses marque, type, numéro d'identification propre, année de construction et catégorie. Le fabricant doit pouvoir vous le fournir. Votre PCR peut se charger de ces recherches.

Surcoût déclaration ASN:

Surcoût la première année en cas d'absence de déclaration ou de déclaration dont la date de validité est dépassée.

Ce surcoût ne sera pas appliqué dans le cas d'un praticien exerçant sans salarié.

*Prescriptions ASN: Un plan par générateur (échelle 1/50°) précisant les dimensions de la pièce, l'emplacement de l'appareil, l'épaisseur des parois, leur nature, et le statut des locaux adjacents.

Notre mode de tarification vous permet de vous faire une idée précise du coût pour la mise en conformité ou l'aménagement de votre cabinet.
Les déplacements sont compris dans nos tarifs.

Les tarifs de base

1 Générateur	290 € TTC*
2 Générateurs	490 € TTC*
3 Générateurs	590 € TTC*
Au delà de 3 Générateurs	90 € TTC / Générateur supplémentaire

* : Surcote la première année en cas d'absence de déclaration ou de déclaration antérieure au 20 Juin*2004 : 50€TTC

Ce surcote ne sera pas appliqué dans le cas d'un praticien exerçant sans salarié.

Les options

Calcul de protection sur plan (par générateur)	170 € TTC
Réalisation du plan d'installation (par générateur)	80 € TTC
Recueil documentaire (par générateur) (Dossier installateur, fiches constructeur)	60 € TTC

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION EXTERNALISEE

Convention Syndicat des chirurgiens dentistes du Gard – Réseau PCRmed

Abonnement annuel PCR externalisée selon modalités de la convention Syndicat des chirurgiens dentistes du Gard (Document consultable à l'adresse suivante <http://pcrmed.fr/convention-syndicat-des-chirurgiens-dentistes-gard.pdf>).

Facturation en fonction du nombre de générateurs par cabinet.

Tarifs adhérents Syndicat des chirurgiens dentistes du Gard

1 Générateur	290 € TTC*
2 Générateurs	490 € TTC*
3 Générateurs	590 € TTC*
Au delà de 3 Générateurs	90 € TTC / Générateur supplémentaire

*Surcote la première année en cas d'absence de déclaration ou de déclaration antérieure au 20 Juin 2004; 50€TTC

Ce surcote ne sera pas appliqué dans le cas d'un praticien exerçant sans salarié.

BON DE COMMANDE

ETABLISSEMENT

Raison sociale* :

N°* : Rue* :

Code postal* : Ville* :

Téléphone* :

Fax :

Nombre de générateurs de l'établissement :

1

2

3 et plus

Déclaration effectuée après le 20/06/04 :

OUI

NON

Précisez le nombre :

CHEF D'ETABLISSEMENT

Nom* :

Prénom* :

Courriel :

Cachet du Syndicat

DISPONIBILITES

Jours et heures de préférence pour la visite de votre PCR :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

8 à 9h

9 à 10h

10 à 11h

11 à 12h

12 à 14h

14 à 15h

15 à 16h

16 à 17h

17 à 18h

18 à 19h

Document à retourner à :

Syndicat des chirurgiens dentistes du Gard

Maison des professions libérales et de santé

Parc Georges Besse

30035 NIMES cedex 1

Date

Signature du praticien